

#Sillingy'Doc

LE NUMERIQUE ET NOUS
-FÉVRIER 2021

Sommaire (plus au moins utile si vous cuisinez en même temps)

| | | | |
|--|----|---|----|
| #01> Intro | 3 | #03> Les réseaux mobiles à Sillingy | 14 |
| | | • 5G : pourquoi faire ? La 4G s'est-elle sauvée ? | 15 |
| #02> Bienvenue dans le monde de la fibre | 5 | • 5G : qui fait quoi ? | 16 |
| • La fibre, kezaiko ? | 6 | • Diantre, une antenne dans mon potager ! | 17 |
| • La fibre à Sillingy et non chez le voisin | 7 | • 5G : niveau d'exposition (ici, on ne parle pas d'exposition d'art) | 18 |
| • Jojo, viens voir ! Ils tirent des câbles sous le trottoir | 8 | • Allo ? La 5G : Oui ? Non ? Peut-être ? | 19 |
| • Réseaux, l'histoire se répète | 9 | #04> Conclusion | 20 |
| • La machine à remonter le temps | 10 | #05> Annexes | 22 |
| • Les principaux acteurs de la fibre à Sillingy | 11 | Glossaire de termes barbares | 23 |
| • Problèmes de raccordements et prise de tête | 12 | | |
| • Des incivilités qui n'aident personne | 13 | | |

0 1 >

Intro

Intro

Pour chaque commune, le chantier du numérique représente une part croissante au fil du temps. Les dernières années ont vu une explosion des outils, des offres et des services numériques que ce soit dans le domaine privé ou professionnel. Les municipalités ne sont pas en reste, nombre d'acteurs se positionnent sur ce marché et offrent des possibilités nouvelles permettant d'accompagner le fonctionnement des mairies et surtout d'étendre la relation avec les citoyens.

L'équipe municipale vous livre en ce début de mandat un dossier spécial sur le numérique dans la commune. Ce dossier précise la situation des chantiers en cours, nombre d'entre eux ont été initiés lors de mandats précédents. Nous ne le présentons pas comme un point de départ mais simplement comme une information pour aider les Sillingiens et les Sillingiennes à se retrouver dans ce vaste chantier.

Ce qui n'est qu'une vision à ce jour, nous essayons de la rendre plus précise pour chaque habitant. C'est pourquoi, nous vous proposons des rendez-vous réguliers pour partager les avancées, les initiatives liées au numérique dans notre commune au travers du « #Sillingy'Doc » ou via nos autres supports (site internet, lettre numérique, Sill'Info, bulletin municipal).

L'accent mis sur le numérique se veut le plus inclusif pour toutes les générations. Les projets d'infrastructure sont les premiers à nécessiter l'effort de la collectivité. En partenariat avec les acteurs locaux et institutionnels, cela concerne le déploiement de la fibre, les réseaux de télécommunication mobile et l'enfouissement des lignes téléphoniques. Les projets d'outils numériques permettent la modernisation des moyens de communication et d'administration de la commune mais, derrière, l'interaction avec tous les habitants et l'efficacité du service public sont les véritables enjeux. Certains de ces projets numériques feront appel pour leur élaboration à une participation plus active des citoyens via des ateliers, des groupes de travail ou des commissions consultatives.

Ce dossier dédié au numérique n'est que le premier du mandat et le « #Sillingy'Doc » vient de naître. Peut-être y trouverez-vous des imperfections de jeunesse mais l'intention est louable.

Et je remercie toutes celles et ceux qui ont pu y contribuer par un travail d'équipe exemplaire.

Pour la mairie, Jérôme Chamosset, conseiller municipal, aura à cœur de centraliser les dossiers liés au numérique en lien avec les services et la municipalité.

Yvan Sonnerat, Maire de Sillingy.

QUELQUES DATES

2014 : Installation de 2 panneaux d'information lumineux (chef lieu et Bromines)

2015 : Refonte de la stratégie de communication papier et numérique (nouveau logo, nouvelle charte graphique communale etc.)

2018 : Refonte du site internet

2018 : Installation de 2 panneaux d'information lumineux (Seysolaz et Chaumontet)

2019 : Création de la Lettre Numérique (newsletter)

#02 >

Bienvenue dans le monde de la fibre

La fibre, kezako ?

La vraie dénomination de ce que nous appelons communément « fibre », issue d'une contraction et d'un abus de langage, est en fait « fibre optique ».

Il s'agit, entre autres, d'un procédé pour véhiculer de l'information reposant sur la transmission de données numériques via un signal lumineux. Une fibre optique est un fil dont l'âme, très fine, en verre ou en plastique, a la propriété de conduire la lumière et peut servir à la transmission de données numériques. Le principal avantage est de pouvoir transmettre des informations sur des centaines, voire des milliers de kilomètres avec un minimum d'infrastructure. De plus, ce procédé permet d'atteindre des vitesses de communication jusqu'alors impossible en utilisant des câbles électriques. Certes, les vitesses du signal électrique et de la lumière sont proches mais ce sont les différences de technologie de transmission et l'empilement d'équipements intermédiaires qui créent le fossé.

L'usage de la fibre optique est la base de l'internet rapide pour peu que toute l'infrastructure utilise cette même technologie d'un bout à l'autre d'internet. La migration de la technologie électrique reposant sur des câbles en cuivre vers la technologie reposant sur la lumière va se poursuivre dans les prochaines années. Il y a encore des pistes d'accroissement de vitesse.

L'autre avantage est « l'empreinte carbone » de la fibre comparée au cuivre. Certes, la fibre est du plastique issu des énergies fossiles pour sa grande majorité, mais cette technologie offre un bilan énergétique meilleur que le cuivre. A titre d'exemples, le gain en masse, la taille des fils, le fait de n'avoir plus qu'un fil au lieu d'une paire pour que cela fonctionne, sont tous des avantages en faveur de la fibre. L'aspect économique n'est pas en reste. L'estimation courante est, pour les raccordements internet, que la fibre est deux fois moins onéreuse que le cuivre à l'achat.

Le principal inconvénient de la fibre est qu'elle casse beaucoup plus facilement qu'une liaison cuivre et son vieillissement dans le temps reste à découvrir.

Dernier point, le saut technologique est tel que les nouveaux raccordements en cuivre vont être arrêtés dans un avenir proche.

La fibre est le moyen de se connecter à internet le plus écologique. Sans rentrer dans les habitudes de chacun, la fibre est beaucoup moins énergivore que les technologies précédentes. De plus, l'augmentation considérable des débits permet de réduire les temps de téléchargement et donc le temps que les équipements restent allumés pour, par exemple, se mettre à jour. C'est la somme de toutes ces réductions de temps de connexion ainsi que la technologie même qui permet de faire de la fibre le moyen de se connecter sur internet le plus efficace à ce jour.

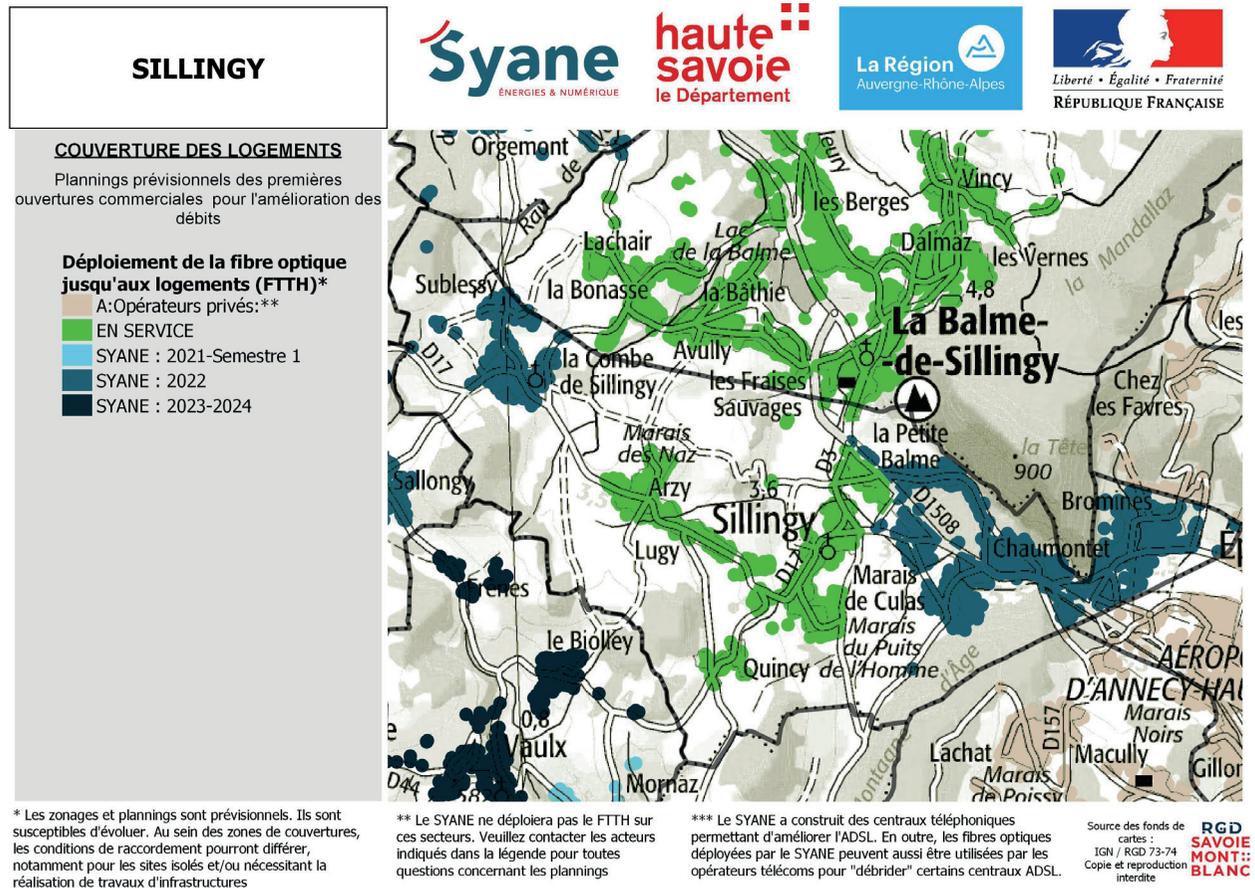
La fibre à Sillingy et non chez le voisin

Lors du mandat précédent, le maire avait fait du déploiement de la fibre une priorité et une nécessité pour notre territoire. Dès 2014, l'équipe communale « a bataillé » afin que Sillingy soit intégrée dans le déploiement national, et parmi les premiers à l'échelle du département. Sillingy, étant hors des zones choisies par les grands opérateurs nationaux, c'est le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (Syane) qui proposa ses services à Sillingy et à la Communauté de Communes Fier et Usses (CCFU).

Ce projet se poursuit avec une phase plus opérationnelle et plus visible grâce à de nouvelles possibilités de raccordement à la fibre pour les habitants de la commune.

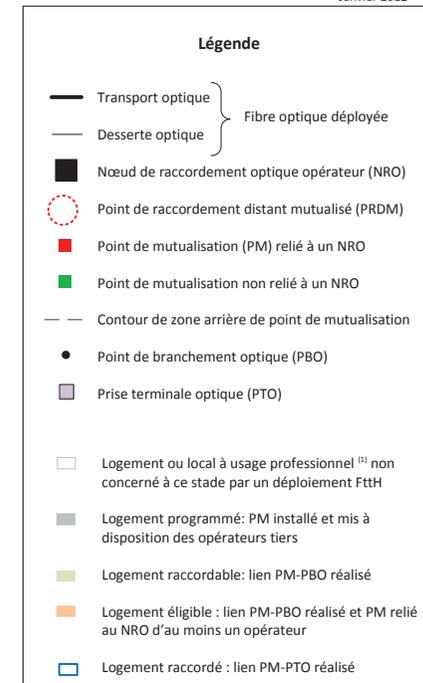
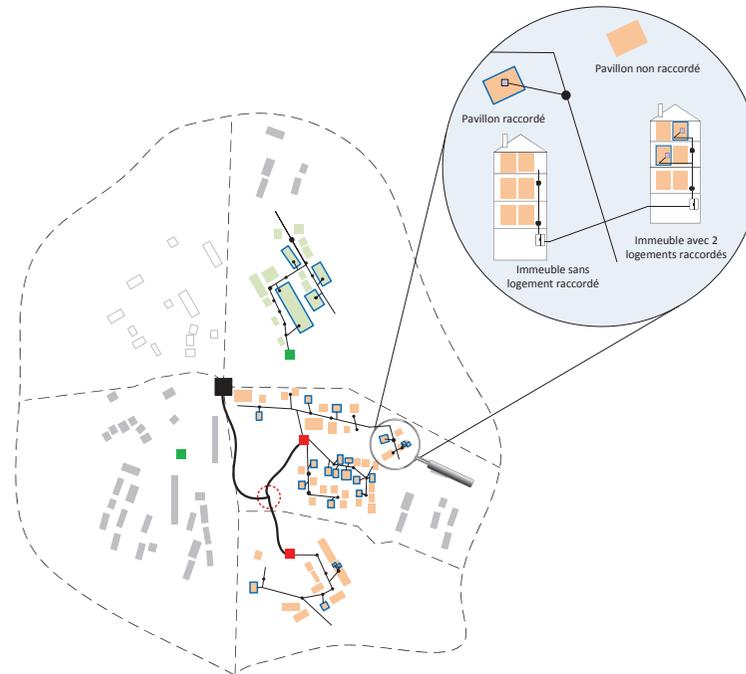
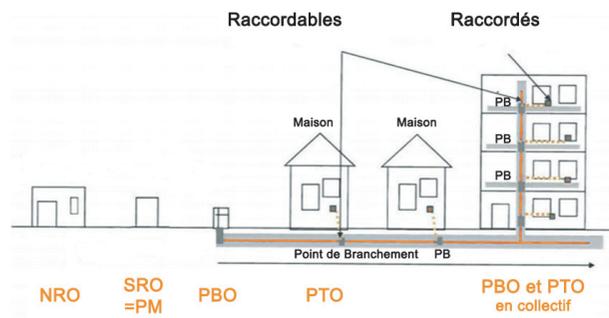
Sillingy, en partie, est l'une des premières communes qui suit le déploiement de la fibre sur la Haute-Savoie. Les cartes et les informations fournies aimablement par le Syane et Covage, délégataire de service public, le confirment.

Plus de détails : www.syane.fr ; www.covage.fr.



Source : Syane janvier 2021

Jojo, viens voir ! Ils tirent des câbles sous le trottoir...



DU NRO AU SRO/PM : La fibre part du NRO (le Nœud de Raccordement Optique), c'est l'équivalent du central téléphonique pour un réseau FttH. La fibre optique emprunte ensuite des conduites existantes, sous les trottoirs ou sur les poteaux. Elle va ensuite jusqu'au SRO (le Sous Répartiteur Optique) au PM (le Point de Mutualisation). Le SRO est, soit une armoire de rue pour environ 300 prises, soit un bâti type Shelter pour 1000 prises.

DU SRO/PM AU PBO : A partir du Sous Répartiteur Optique (SRO), la fibre va continuer à cheminer dans la rue, en souterrain ou en aérien, jusqu'aux immeubles ou aux maisons. Dans les immeubles, grâce à un accord avec la copropriété, l'opérateur d'immeuble installe la fibre jusqu'au palier, avec l'installation d'un PBO (le Point de Branchement Optique). Pour les maisons ou les petits immeubles, ce PBO va être installé dans la rue, soit sur une façade (avec l'accord du propriétaire), soit en sous-sol dans un emplacement appartenant à l'opérateur de réseau, ou sur un poteau si les installations télécom sont aériennes. Il pourra solliciter la collectivité par exemple pour intervenir sur des poteaux.

DU PBO AU PTO : Du PBO jusqu'à l'intérieur du logement (PTO - prise terminale optique), la fibre sera installée par le Syane ou Fournisseur d'Accès Internet en règle générale. Le PBO est situé à moins de 100 m des habitations qu'il dessert.

Réseaux, l'histoire se répète

Ce n'est pas la première fois que les territoires doivent déployer une infrastructure de communication. Le déploiement actuel de la fibre, par l'ampleur du chantier, peut être comparé au déploiement du réseau téléphonique au siècle dernier.

Les technologies de raccordement à l'internet ont utilisé, jusqu'à maintenant, le réseau téléphonique historique. Ce furent des évolutions technologiques itératives sur un même réseau qui nous ont permis de téléphoner puis de nous connecter à l'internet. Il a fallu 20 ans, à l'époque, pour réaliser le déploiement initial du réseau téléphonique de la Haute-Savoie. Cela ne s'est vraiment jamais achevé car, depuis plus de 50 ans, chaque nouvelle construction doit être raccordée.

La différence majeure avec le déploiement de la fibre réside dans le fait que tout ce qui avait été déployé auparavant ne peut être utilisé. Il est nécessaire de changer tous les équipements du réseau mais également le réseau en lui-même. C'est un chantier titanesque. De plus, avec l'évolution démographique de notre magnifique région, le nombre d'habitants à raccorder a été multiplié par 5 par rapport à cette époque.

Ce chantier de déploiement a pour ambition de raccorder 90% des habitants de la Haute-Savoie, avec cette nouvelle infrastructure fibre, avant 2025. Pour Sillingy, 2023 devrait être l'année où la grande majorité des Sillingiens aura la possibilité d'être connectée à Internet via la fibre.

Certes, nous pouvons arguer que cela n'est pas assez rapide d'autant plus que le contexte actuel, lié à la crise sanitaire, oblige un grand nombre d'entre nous à passer au télétravail. A ceci, l'enfouissement des réseaux téléphoniques en cours rajoute une complexité supplémentaire. Nous sommes nombreux à subir les aléas d'une connexion internet lente et dont les conséquences peuvent impacter, à différent degré, les activités dans un contexte professionnel. Les problèmes inhérents à des déploiements de cette nature seront réglés, la municipalité ainsi que les différents acteurs en charge du déploiement en sont conscients et œuvrent dans ce sens.

Tout ceci prend et prendra du temps, il nous faut être patient.

La machine à remonter le temps

[L'ARRIVEE DU TELEPHONE A SILLINGY] Nous avons demandé à des anciens du village de quand date l'introduction du téléphone à Sillingy et quels sont les souvenirs marquants liés à son arrivée. Ce ne fut pas chose évidente, le temps passant, les souvenirs s'étiolant, nous avons finalement pu retracer quelques dates et éléments importants.

Entre 1950 et 1955 de rares lieux, principalement certaines fermes dans les hameaux et également la mairie ainsi que la fruitière disposaient du téléphone. Cela s'accompagnait d'une acceptation de service public de la part des bénéficiaires. Les bénéficiaires devaient accepter que les voisins puissent venir recevoir et émettre des appels téléphoniques.

Dans les années 60, les lieux accueillant du public, c'est-à-dire les cafés, auberges et restaurant ont été raccordés. C'est une époque où il y avait alors encore de nombreux cafés sur la commune. Il est facilement compréhensible que les cafés, auberges et restaurants, grâce à la présence du téléphone, fidélisaient d'autant plus leur clientèle.

Ce n'est qu'au début des années 70 que le raccordement des habitations au téléphone a été possible pour tout un chacun. Les premiers téléphones étaient des téléphones à cadran, qu'aujourd'hui certains jeunes qualifieraient de « curiosité préhistorique » ou « vintage ».

20 ans ont donc été nécessaires pour que la technique permette un raccordement des habitations. Bien sûr la technologie et les outils étaient moins évolués mais cela permet de mettre en perspective un chantier qui consiste à raccorder chaque habitation.

Entre 1970 et 2020, 50 années se sont écoulées. La commune est passée environ de 1 000 habitants à 5 500. La COVID-19 est passée par là et le chantier colossal de la fibre dans nos territoires entrepris dès 2014 devrait s'achever vers 2023.



Les principaux acteurs de la fibre à Sillingy

Pour Sillingy, les acteurs de la fibre se décomposent en trois acteurs ou groupes d'acteurs.

Le responsable du déploiement et le propriétaire de l'infrastructure est le Syane.

Covage est la société privée qui a la délégation du service public pour l'exploitation du réseau.

Les opérateurs nommés Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) ont la charge de la relation commerciale avec les habitants pour souscrire à un abonnement (raccordement à Internet). Ils sont au choix libre de chacun. Ces FAI font souvent appel à des sous-traitants pour réaliser le raccordement et la mise en service suivant leur offre commerciale. Ces sous-traitants interviennent sur la commune avec un pilotage des FAI.

Le raccordement est qualifié de « FFTO » quand il s'agit de raccordement pour des entreprises [« Fiber To The Office (FTTO) » signifie « Fibre jusqu'au bureau » en français] ou de « FTTH » quand s'il s'agit de raccordement des habitations [« Fiber To The Home (FTTH) » signifie « Fibre jusqu'au domicile » en français].

A propos du Syane :

Le Syane, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, est un syndicat mixte constitué de communes et d'intercommunalités ainsi que du Département. Dévoué au territoire et à ses administrés, il a pour mission de leur fournir des infrastructures et des services adaptés pour tous les Haut-Savoyards à travers 7 compétences. En qualité d'expert de l'énergie et du numérique, le Syane accompagne au quotidien les collectivités du territoire.

Qu'apporte le Syane ?

Depuis 70 ans, le Syndicat construit et maintient la qualité des réseaux électriques et de gaz en Haute-Savoie. En soutenant la rénovation énergétique de bâtiments publics et en portant des projets de mobilité électrique, de production d'énergies renouvelables, ou encore de réseaux de chaleur, le Syane œuvre en faveur de la transition énergétique.

Par ailleurs, le Syane est engagé depuis 2013 dans la transition numérique avec d'une part le déploiement du réseau public Très Haut Débit, et d'autre part une approche avisée des usages numériques de demain.

(Sources : Syane)

RESEAUX DE COLLECTE (FTTO) – QUELQUES CHIFFRES SUR LA CONSTRUCTION DES RESEAUX EN HAUTE-SAVOIE.

La construction des réseaux de collecte (artères principales) s'est accélérée en 2019 et en 2020.

A l'automne 2020 :

98% du linéaire génie civil était réalisé, soit 820 km depuis le début de la construction (sur 830 km prévus).

96% des câbles fibre optique étaient posés, soit 1690 km depuis le début de la construction (sur 1752 km prévus).

99% des locaux techniques NRO / SRO étaient construits, soit 172 centraux sur 174 prévus.

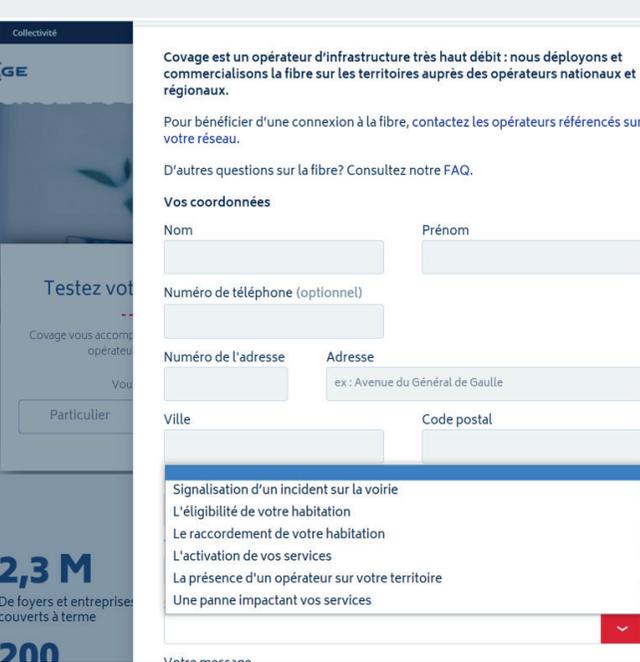
Problèmes de raccordement et prise de tête

Au regard de la taille du chantier de raccordements par le Syane et Covage et de la nécessité de disposer d'un nombre très important d'acteurs et de sous-traitants, il n'est pas étonnant qu'il y ait des difficultés. Nombre d'entre nous le constatent déjà et, pour certains, le délai pour se faire raccorder peut-être très long. De plus, pour les habitations qui nécessitent des travaux avant intervention pour accueillir la fibre, l'habitation doit être préparée pour définir le cheminement de la gaine dans laquelle la fibre va passer.

Les processus entre les différents acteurs sont déjà bien rodés et sont suivis de près par Covage. [AVANT QUE NOUS NE PUISSIEZ REGARDER VOS VIDEOS PREFEREES VIA LA FIBRE] Un délai de 2 mois peut être nécessaire entre la phase initiale (préparation de l'habitation, éligibilité, demande) et la mise en service.

L'audit des habitations à raccorder a été réalisé par le Syane, via un relevé des boites aux lettres en 2016 pour les premières zones et va se poursuivre pour les poches qui restent à raccorder. Par conséquence, tous les logements qui ont été créés entre cette phase d'audit et la mise en service n'ont pas forcément été encore pris en compte. Pour toutes ces raisons, dans le cas où votre FAI déclare que le problème de raccordement est sur la partie publique et dès lors que cela n'a pas été résolu dans un délai de 3 mois, votre cas est alors identifié comme « échecs opérateurs » par les différents intervenants. L'interlocuteur reste le FAI à chaque instant. Le FAI peut dépêcher plusieurs techniciens afin d'identifier et établir un diagnostic de résolution. En deux mots, armez-vous de patience...

Néanmoins quand le délai dépasse 3 mois, vous pouvez vous rendre sur Covage.com et informer Covage via le formulaire de contact en sélectionnant le sujet « Raccordement de votre habitation ». Pour faciliter la résolution, indiquer un maximum de détails tels que le nom du FAI, la date de demande de raccordement, le nombre de visites de techniciens etc.



Formulaire de contact disponible sur www.covage.com
(En bas de page > Vous avez des questions ? >
Contactez-nous)

Des incivilités qui n'aident personne



[QUE FAIRE SI JE CONSTATE DES INCIVILITÉS ?]

Les services de la commune ainsi que les élus regrettent que certaines des interventions des sous-traitants des FAI ne soient pas déclarées en mairie par une demande d'intervention, même groupée, sur le territoire.

C'est ainsi que nous avons pu observer dans des cas, certes exceptionnels, des incivilités. Cela peut être des regards (trappes de raccordement) qui restent ouverts, des détritrus dans les regards, des déconnexions sauvages volontaires ou involontaires...

Concernant les déconnexions, l'interlocuteur reste le FAI. C'est via sa plateforme d'accueil téléphonique ou internet, qu'il va gérer le rétablissement de la connexion au plus tôt.

Pour les autres cas, Covage, au titre d'exploitant du réseau, doit être alerté en priorité via leur plateforme d'accueil en ligne (rubrique « incivilités » dans les menus déroulants). Les services communaux peuvent être ensuite alertés par courriel à l'adresse mairie@sillingy.fr afin d'appuyer la requête en cas de non-suivi.

#03 >

Les réseaux mobiles à Sillingy

5G : pourquoi faire ? La 4G s'est-elle sauvée ?

Rappelons-nous, il y a de cela quelques années : l'avènement de la 4G (quatrième génération des standards de téléphonie mobile) avait induit celui de la télévision haute définition, du jeu en réseau, du téléchargement et de la navigation rapides sur Internet Et patatras ! Voilà que maintenant, on nous parle de 5G !.

[QU'EST-CE QUE LA 5G ?] Il est difficile de résumer de manière simple et concise la technologie de réseau de téléphonie mobile 5G. Beaucoup d'informations sont disponibles et le site internet de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) explique toutes les briques technologiques de la 5G.

Pour résumer de manière succincte : toute radio-télécommunication fonctionne avec des fréquences portant le signal.

La 5G, à terme, réutilisera les fréquences des anciennes générations de télécommunication mobile (1G, 2G, 3G, 4G) en plus de fréquences qui lui sont dédiées.

La 5G sera composée de 3 gammes de fréquences :

- De 700MHz à 1000 MHz qui tend à être utilisée pour l'internet des objets. (Et oui, les objets aussi utilisent l'Internet ! La preuve ? Aujourd'hui vous pouvez, par exemple, acheter un réfrigérateur connecté au réseau Internet. Mais pensez tout de même à le laisser brancher au réseau électrique sinon...).
- De 1GHz à 5GHz qui est utilisée pour l'internet des téléphones portables et la voix.
- De 26GHz qui sera utilisée pour l'internet mobile très haut débit.

Plus la fréquence est élevée, plus les antennes doivent être proches.

A ce jour, la gamme de fréquences 26GHz n'est pas attribuée. Cette gamme de fréquence nécessitera des nouvelles antennes beaucoup plus proches les unes des autres. Et c'est cette gamme de fréquence qui est nouvelle pour l'application de téléphonie mobile. Elle nécessite une attention accrue et cristallise certains débats.

5G : qui fait quoi ?

Tout comme la fibre, pour les territoires ruraux, les acteurs sont multiples. Les décisions sont à l'échelle nationale. Il peut être difficile de se retrouver entre les différents acteurs. A l'opposé de la fibre qui est un réseau filaire, les réseaux mobiles nécessitent obligatoirement des antennes qui peuvent être déployées sur le foncier public ou privé.

Loin de l'équipe municipale d'avoir une position dogmatique sur ce sujet, nous listons ci-dessous, de manière non-exhaustive, certains des acteurs auprès desquels nous pouvons tous trouver de l'information concernant les réseaux mobiles.

L'autorité qui définit les fréquences utilisables pour les réseaux mobiles est l'agence nationale des fréquences (ANRF) : <https://www.anfr.fr/accueil/> L'autorité de régulation des télécommunications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) pilote, entre autres, l'attribution de la 5G : <https://www.arcep.fr>

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) travaille, entre autres, sur l'évaluation des risques potentiels pour la santé : <https://www.anses.fr/fr>

Les opérateurs de téléphonie mobile offrent une information accrue sur la 5G. Le Syane s'occupe également des réseaux mobiles dans certains secteurs géographiques (ce n'est pas le cas pour Sillingy). Vous retrouverez la description des missions du Syane dans ce dossier.

Et bien sûr, il y a également des institutions publiques, des collectivités, des associations, des entreprises, des propriétaires privés etc. qui interviennent en faveur ou non du déploiement de la 5G et des autres générations de réseaux mobiles.

A chacun de se forger une idée en se renseignant auprès de différents acteurs pour des informations complémentaires concernant cette technologie ou les études en cours sur son impact.

Attention : à l'instar de tout sujet complexe et de société, une multitude de sites internet abordent ce sujet avec plus ou moins de sérieux et de véracité.

Diantre, une antenne dans mon potager !

[OÙ PEUVENT ÊTRE INSTALLÉES LES ANTENNES ?] Les antennes de réseaux mobiles peuvent être déployées sur le foncier public ou privé.

Ce sont les opérateurs ou le Syane, en tant que propriétaire de réseaux, qui travaillent à l'implantation des antennes sur la base d'efficience de couverture de la population (un minimum d'antennes pour un maximum d'efficacité). Ces propriétaires de réseaux contactent les propriétaires de la parcelle visée par l'implantation d'une antenne et suivent une procédure pour l'obtention des autorisations et la signature d'un contrat d'implantation.



[QUE PEUT FAIRE LA COMMUNE ?]

Pour chaque nouvelle antenne, un Dossier d'Information en Mairie (DIM) est disponible conformément à la loi. Le DIM est fourni par l'opérateur souhaitant installer une nouvelle antenne.

Lors d'un déploiement sur un foncier privé, la commune a le pouvoir de s'assurer de la conformité au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Si la position des antennes est prévue sur un foncier public, la commune peut encourager ou empêcher le déploiement d'antenne si le foncier lui appartient.

En aucun cas, il n'est possible à la mairie de s'opposer sur les fréquences, leur attribution et toutes les caractéristiques techniques d'un réseau mobile. Cela n'est pas de son ressort ni de ses compétences.

[LA MAIRIE A-T-ELLE DÉJÀ REFUSÉ L'INSTALLATION D'ANTENNES ?]

A Chaumontet, récemment, un projet d'implantation d'antenne était proche de l'école et des habitations. C'est en concertation avec les opérateurs privés qu'il a été proposé de déplacer l'antenne.

Le lieu d'implantation a pu être déplacé sur un terrain appartenant à la CCFU et situé à plus de 150m des premières habitations.

La mairie est attentive aux besoins de la population, des services publics et des entreprises en ce qui concerne l'accès au réseau Internet ou la couverture téléphonique.

Elle reste et restera néanmoins vigilante en ce qui concerne les demandes des opérateurs pour les lieux d'implantation de nouvelles antennes.

5G : niveau d'exposition (ici, on ne parle pas d'exposition d'art)

[QUEL EST LE NIVEAU D'EXPOSITION DANS LES LIEUX PUBLICS ?]

Au moment opportun, la commune lancera dans les lieux publics et de manière récurrente sur les prochaines années, des mesures de niveaux de champs électromagnétiques. Les lieux concernés seront les lieux d'accueil du public : mairie, salle d'animation, écoles... La commune informera en toute transparence des résultats obtenus et des actions requises si les niveaux d'exposition dépassent les seuils définis par l'ANSES.



<https://mesures.anfr.fr/>

[QUE PUIS-JE FAIRE CONCERNANT MON LIEU DE VIE ?]

La 5G n'est pas la seule source de pollution électromagnétique dans les lieux publics et privés. Un téléviseur, une radio, un téléphone sans fil, un téléphone mobile, le wifi, un ordinateur etc. tous ces éléments émettent des champs électromagnétiques dans notre environnement quotidien.

Chaque lieu d'habitation est unique, avec sa configuration spatiale, ses matériaux qui freinent plus ou moins la propagation de signal, son emplacement géographique, ses équipements, ses usages, son mode de vie etc.

C'est pourquoi, la seule manière de connaître l'exposition de chacun, pour ceux qui le souhaitent, est de faire mesurer le niveau d'exposition dans ses lieux privés.

L'ANFR coordonne les mesures d'exposition aux champs électromagnétiques. La demande peut se faire sur

<https://mesures.anfr.fr/>

Une carte de toutes les mesures réalisées à ce jour est disponible sur le site www.cartoradio.fr

Allo ? La 5G : Oui ? Non ? Peut-être ?

[LE CONSEIL MUNICIPAL POUR OU CONTRE LA 5G ?]

La réponse n'est pas si triviale, l'équipe municipale travaille sur ce sujet avec les différents acteurs afin de permettre la meilleure couverture mobile pour la population sans négliger la problématique des champs électromagnétiques dans l'espace public. A ce jour, il n'y a pas de consensus clair en ce qui concerne les études d'impact sur la santé et la nature pour certaines des fréquences de la 5G. La municipalité suit de très près le débat public lancé par les grandes agglomérations, les associations, les experts et pouvoirs publics compétents.



[RENCONTRE AVEC UN OPERATEUR DE TÉLÉPHONIE POUR POSER VOS QUESTIONS]

Dans le cadre de l'implantation par un opérateur d'une nouvelle antenne sur Sillingy, la commune a souhaité que l'opérateur de téléphonie mobile puisse répondre aux questions que vous vous posez à ce sujet.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des restrictions gouvernementales, dès que la possibilité nous sera offerte, nous vous confirmerons la date et les modalités de cette rencontre.

Cette rencontre devrait prendre la forme d'un bureau d'information avec un accès limité à un certain nombre de personnes, de manière concomitante, conformément aux directives préfectorales.

Plus de précisions à venir sur le site internet de la commune : www.sillingy.fr

Pensez également à vous abonner à la Lettre d'Information numérique de la commune (newsletter) afin de vous tenir informé de l'actualité communale. Le formulaire d'abonnement se situe en bas de la page d'accueil du site internet de la commune.

#04 >

Conclusion

Conclusion

[OUF ! C'EST TERMINÉ POUR CETTE PREMIERE ÉDITION.] Effectivement le choix éditorial n'a pas été simple : à l'heure où les évolutions technologiques sont exponentielles, essayer d'expliquer des situations complexes de la manière la plus accessible n'est pas chose aisée. Nous avons tenté d'éviter les écueils et le dogmatisme sur ces sujets sensibles car tout un chacun peut avoir son avis, ses besoins, ses arguments, son niveau d'expertise supposé ou réel, ses lubies, ses difficultés, ses fantasmes, ses idées reçues, sa vision, ses peurs, ses envies, son expérience sur ces sujets qui touchent directement notre quotidien, nos modes et cadres de vie.

Vous l'avez compris, la municipalité n'est pas contre l'évolution technologique. Le rôle d'une collectivité est de favoriser l'échange avec les différentes parties au vu d'offrir le meilleur service aux habitants et au territoire sous la gouvernance de décisions guidées par le conseil municipal et le maire. Plus précisément, le point concernant la 5G reviendra au premier plan dès lors que la gamme de fréquence de 26GHz sera un sujet d'attribution et de déploiement. C'est cette fréquence qui nécessitera des antennes proches car elle vise les communications dans les zones ultra denses. Nous n'y sommes pas encore. Le débat reste ouvert.

Nous espérons que ce dossier a pu vous informer sur la situation et l'état des lieux concernant le numérique à Sillingy. Si tel est le cas, alors nous avons réussi une première mission. Si tel n'est pas le cas, nous aurons fait de notre mieux et nous restons ouverts aux propositions constructives pour les prochaines éditions. N'hésitez pas à contacter les services de la mairie pour cela.

D'ici là, portez-vous bien.

Remerciements à l'ensemble des bénévoles, élus, services de la commune qui ont contribué à la réalisation de ce document ainsi qu'à la commission communication.

05 >

Pour en savoir Plus...

Retrouvez sur sillingy.fr/mes-infos/publications

- Présentation Syane
- Présentation Covage
- Présentation Plan de déploiement Syane
- Procédure déploiement fibre dans les immeubles collectifs

Glossaire de termes barbares

FAI

Fournisseur d'Accès Internet.

FttH

La fibre optique jusqu'à l'abonné (ou FttH pour Fibre to the Home) correspond au déploiement de la fibre optique depuis le noeud de raccordement optique jusque dans les logements ou locaux.

FttO

Le FttO (pour Fibre to the Office) désigne généralement les boucles locales dédiées (BLOD) au raccordement de clients d'affaires, sachant qu'une telle boucle peut raccorder non seulement les entreprises mais plus largement tout type de site non résidentiel tel qu'une administration.

Logement ou local raccordable

Logement ou local à usage professionnel prêt à être commercialisé, il ne reste en effet que le raccordement final à réaliser (installation de la Prise Terminale Optique - PTO) pour que le logement soit dit « raccordé ». Il suffira ensuite d'installer la box d'un FAI et de son activation pour bénéficier d'Internet.

Logement ou local raccordé

Logement ou local à usage professionnel dans lequel la Prise Terminale Optique a été installée. Dans ce cas il ne reste plus qu'à activer la liaison par l'action du Fournisseur d'Accès Internet.

SHELTER

Petit local bâti où est logé le cœur de réseau fibre du secteur.

NRO

Noeud de Raccordement Optique, local télécom concentrant les flux d'environ 10 000 logements ou locaux. En amont du NRO se trouve la « collecte » optique vers le réseau des opérateurs et d'Internet, en aval la Boucle Locale Optique Mutualisée.

SRO

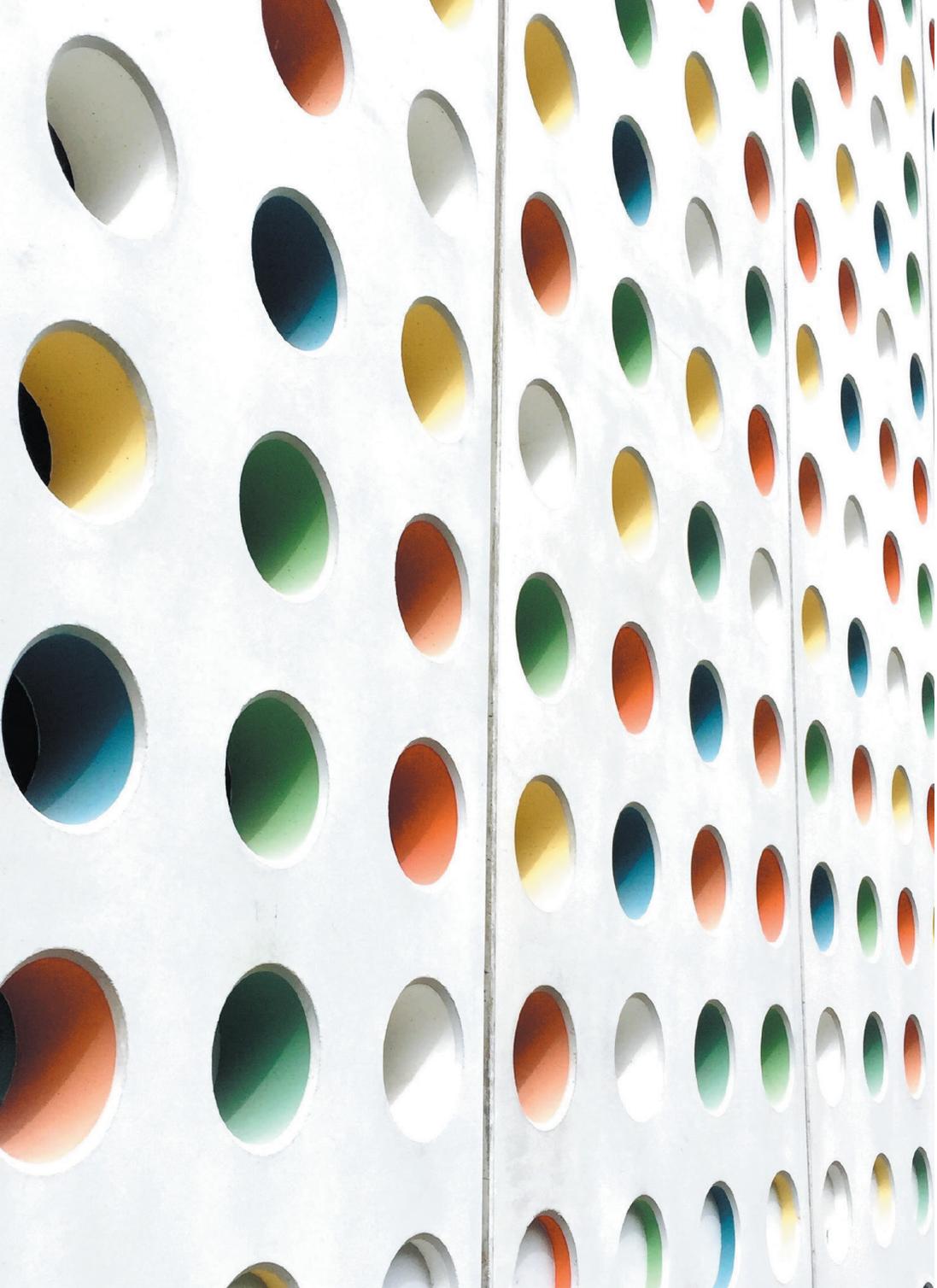
Sous Répartiteur Optique, local télécom (sous forme par exemple d'armoire de rue) concentrant les flux d'environ 300 à 1 000 logements ou locaux, et se situant sur la Boucle Locale Optique, entre le NRO et le PBO. Les fibres optiques en aval du SRO sont dédiées pour chaque logement ou local.

PBO

Point de Branchement Optique, boîtier télécom (en souterrain ou sur poteaux en aérien) concentrant les flux d'environ 6 à 8 logements ou locaux, et se situant sur la Boucle Locale Optique, entre le SRO et la PTO.

PTO

Prise Terminale Optique, prise optique installée chez l'abonné final, et sur laquelle sont connectés les équipements des opérateurs de service (Box).



(C'est fini. Bravo, vous êtes à la dernière page..
en espérant que cette lecture vous a été utile.)

Mairie de Sillingy

121 Place Claudius Luiset - 74330 Sillingy

Téléphone : 04 50 68 70 19

Fax : 04 50 68 84 51

Courriel : mairie@sillingy.fr

Ne pas jeter sur la voie publique.



Dossier téléchargeable sur sillingy.fr/mes-infos/publications